



**I**

JANVIER 1968

la **vie** des communautés religieuses

## ADMINISTRATION

*La Vie des Communautés religieuses* est publiée par les Franciscains de la Province Saint-Joseph au Canada.

La *Direction* est assurée par le R. P. Laurent BOISVERT, o.f.m., assisté d'une équipe de théologiens de diverses communautés religieuses. Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles.

*Secrétaire et administrateur* : R. P. Réal PRÉVOST, o.f.m.

On souscrit directement à la revue, sans l'intermédiaire des librairies et des agences.

Tout ce qui concerne la revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

**La Vie des Communautés Religieuses**  
5750 boul. Rosemont — Montréal, Canada  
Tél. 259-6911

Souscription : \$3.00

La couverture est de Réal PRÉVOST, o.f.m.

# La VIE des communautés religieuses

JANVIER 1968

Vol. 26 - n° 1

Laurier  
LABONTÉ  
i.c.

## Vie religieuse et affiliation syndicale ----- 2

*L'intégration des religieux aux organismes syndicaux et professionnels s'inscrit dans le mouvement général de la socialisation. Etant un ordre de droit, le syndicalisme est aussi un ordre de liberté et de responsabilité. Cet ordre toutefois ne supprime pas l'autorité des supérieurs, mais soumet les religieux à une double autorité, chacune ayant son domaine propre. Il est très important de discerner les exigences et les conséquences de l'affiliation syndicale des religieux, non seulement pour éviter des faux pas, mais surtout pour favoriser un engagement plus adéquat.*

Constantin  
BAILLARGEON,  
o.f.m.

## La Foi ecclésiale de nos jeunes religieux --- 16

*Il existe chez nos jeunes religieux une tension entre une foi qui est une option libre et personnelle, et une foi qui a du mal à être vraiment ecclésiale. En quoi consiste ce phénomène ? Quelles en sont les causes ? Quels pourraient en être les remèdes ? Tels sont les points que l'A. de cet article tente d'expliquer brièvement.*

## Religieux en situation ----- 24

Les livres

# **VIE RELIGIEUSE ET AFFILIATION SYNDICALE**

Depuis plusieurs années, les milieux enseignants étudiaient l'opportunité d'unifier la profession en intégrant les religieux aux organismes syndicaux.

## **GENÈSE DU PROJET**

La CIC, d'une part, faisait valoir les avantages d'une telle intégration des effectifs religieux et laïcs au sein d'un seul organisme : plus grande compréhension mutuelle, meilleure coordination des efforts, utilisation plus rationnelle des ressources humaines et des compétences particulières dans l'école, plus grande attention donnée aux objectifs d'ordre professionnel ou chrétien, coopération plus efficace des deux groupes, plus particulièrement au plan des commissions pédagogiques.

L'Association des Religieuses enseignantes du Québec et la Fédération des Frères enseignants, de leur côté, tout en admettant les avantages d'une union plus poussée, signalaient quelques inconvénients, ou plutôt quelques implications dont au préalable il y avait lieu d'élucider les conséquences : nouvelles conditions de travail et exigences de la vie religieuse, engagement personnel et vœux de religion, activités syndicales et clôture canonique, salaire individuel et impôt sur le revenu des particuliers, droits acquis et séniorité, etc.

Il y avait aussi que les religieux ne voulaient pas répéter l'expérience douloureuse des prêtres-ouvriers chez qui l'engagement syndical avait trop souvent joué au détriment des engagements canoniques et même sacerdotaux.

Dès le début des pourparlers entre les congréganistes et la CIC, trois formules d'affiliation avaient été étudiées: affiliation par la tête, i.e. par l'intermédiaire des Supérieurs, ces derniers devant représenter leurs religieux à la CIC; affiliation par section, chaque province administrative d'une congrégation donnée pouvant, conformément aux Articles 3 et 4 de la Loi de la CIC et selon les procédures prévues à l'Article 47 des règlements refondus, constituer une section autonome assimilable à d'autres sections déjà officiellement reconnues par la CIC; affiliation individuelle, par le moyen de l'inscription personnelle des congréganistes aux syndicats locaux.

La première formule avait peu de chances de succès auprès des membres de la CIC. Elle n'en avait guère plus d'ailleurs auprès des religieux chez qui existait une préférence marquée pour l'affiliation individuelle.

La seconde formule fit l'objet d'un long mémoire que j'avais préparé et soumis aux autorités responsables. Ce mémoire détaillait les modalités d'affiliation des communautés religieuses, reconnues comme sections, ces modalités étant, non pas fabriquées artificiellement pour la circonstance, mais bien tirées en entier de la Loi de la CIC et des règlements refondus de la même loi.

Cette formule qui, en pratique, équivalait à constituer des syndicats parallèles à ceux déjà existants, rallia peu de suffrages en raison: a) des conflits que son application ne manquerait pas de susciter au moment de la certification; b) de la division des forces qu'elle tendrait à perpétuer au plan des commissions pédagogiques; c) de la répugnance qu'éprouveraient beaucoup de religieux à faire partie d'un syndicat marginal.

Restait la formule de l'affiliation individuelle. Un second mémoire fut préparé, concernant cette fois l'affiliation personnelle des religieux aux syndicats locaux, mémoire qui fut présenté, pour étude, à l'Assemblée des Evêques du Québec par l'intermédiaire de Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet.

Quelques jours après la présentation du mémoire, NN. SS. les évêques faisaient connaître leur opinion favorable, tout en recommandant qu'une période de préparation soit ménagée, au cours de laquelle religieux et religieuses pourraient participer à des réunions d'initiation syndicale. De plus, conseillaient-ils, l'inté-

gration devrait se faire progressivement, allant de la syndicalisation de groupes-pilotes à une affiliation générale des religieux, le tout espacé sur une période de deux à cinq ans selon des rythmes divers pouvant varier d'un institut à un autre.

La CRC, consultée à son tour, chargea une commission de se pencher sur la question. Les délibérations de cette commission firent l'objet d'un rapport préparé par le F. Olivier Sentenne, f.m.s. Après divers atermoiements, la CRC donna son assentiment au projet d'affiliation des religieux aux syndicats d'enseignants, sous réserve toutefois des recommandations ci-dessus énumérées.

Des réunions d'initiation tenues à Montréal constituèrent une réponse concrète à l'attente de NN. SS. les évêques ainsi qu'à celle des Supérieurs religieux groupés dans la CRC. Ces réunions furent préparées par un comité de neuf membres, agissant au nom de l'Alliance des religieuses et des religieux enseignants de Montréal. Elles donnèrent lieu à des échanges faisant suite à quatre communications dont les thèmes furent les suivants :

- organigrammes de la CIC et de l'Alliance: explication;
- syndicalisme: détails techniques;
- syndicalisme chez les religieux: implications concrètes;
- vie religieuse et action syndicale.

Le même comité, utilisant la constitution de l'Alliance et la dernière convention collective comme documents de travail, vit également à mettre au point un certain nombre de clauses qui devraient être soumises d'abord aux Supérieurs des communautés, puis à l'Assemblée générale de l'Alliance, avant que les religieux ne soient invités à joindre les rangs de cette dernière association.

## **SIGNES DES TEMPS**

L'intégration des religieux aux organismes syndicaux et professionnels s'inscrit dans un mouvement général de notre société: la socialisation; dans une politique généralisée des milieux enseignants: l'unification de la profession; dans une aspiration des religieux à être plus présents au monde tout en demeurant fidèles à leurs instituts; dans ce droit de plus en plus revendiqué, et de moins en moins contestable, qu'ont les religieux d'être des citoyens de plein droit et à part entière, qui se veulent adultes et acceptent

d'être raisonnables et, donc, de dire leur mot dans les réunions où l'on décide de leurs conditions de travail et parfois de l'orientation de leur profession; de jouer leur rôle à pied d'œuvre en travaillant à la promotion des objectifs de leur profession et aussi, à l'occasion, en faisant échec aux tyrannies, aux dictatures, aux monopoles et au droit abusif, fût-ce celui du nombre.

Il n'est plus admis que le religieux demeure l'objet, c'est-à-dire un élément passif, d'un secteur entier de la vie sociale: l'organisation professionnelle. Il semble plutôt qu'il doive, comme le demandait Pie XII à tous ceux qui sont engagés dans la construction de la cité terrestre, en devenir le sujet, l'agent.

Aussi, ne faut-il pas craindre d'affirmer qu'il y a concordance foncière entre l'aspiration des instituteurs à voir les religieux rejoindre les rangs de leur Association professionnelle, le désir qu'ont les religieux de répondre à leur attente sans pour autant rien sacrifier de leur identité, et les principes qu'expose l'Eglise dans sa doctrine sociale.

La question se pose seulement de savoir comment les communautés religieuses et les syndicats professionnels pourront et devront s'intégrer afin de jouer efficacement leur rôle de corps intermédiaire unifié dans la nouvelle démocratie organique du Québec. Sauront-ils créer un ordre positif de droit, de liberté et de responsabilité qui, à la fois, favorisera l'épanouissement des individus, respectera l'identité des groupes, fera vraiment participer les uns et les autres, selon leurs caractéristiques propres, à la vie de l'institution éducative? C'est là, en tout cas, un défi à relever.

Supérieurs religieux et officiers syndicaux, chargés de présider à la fusion des groupes, doivent savoir élargir leurs horizons au-delà des intérêts immédiats de leurs groupes particuliers et, compte tenu de la double allégeance des religieux, nuancer l'exercice de leur autorité de manière à ne pas créer chez ces derniers des tensions psychologiques aussi inutiles que gratuites. Dans l'industrie, tout conflit retentit inévitablement, soit sur le volume, soit sur la qualité de la production. Dans l'école, c'est l'élève qui paierait les frais d'un conflit d'allégeance ou d'identification chez les maîtres. Ce fait mérite considération.

Donner suite à la fusion des groupes au sein d'un syndicat professionnel, c'est travailler à l'instauration d'un ordre fondé.

non pas uniquement sur la liberté individuelle des syndiqués, non plus sur l'omnipotence du syndicat, moins encore sur la solidarité monolithique des groupes de religieux, mais plutôt sur la vitalité et la responsabilité de tous ceux qui constitueront le microcosme syndical : laïcs masculins et féminins, chefs ou membres de cellules familiales civilement reconnues ; religieux et religieuses, membres de sociétés ecclésiales, canoniquement constituées et civilement incorporées. Les uns et les autres devront donc se considérer mutuellement comme autant d'organes polyvalents dont la participation syndicale ne devra pas avoir pour prix le dédoublement de leur personnalité, c'est-à-dire la mise en veilleuse des caractéristiques qu'ils tiennent de leur état spécial soit de chef de famille, soit de religieux liés à une communauté.

Les religieux, moins entraînés à ce jeu de conciliation de leur rôle syndical et de leur rôle communautaire, devront se prêter bénévolement à des rencontres d'initiation où des théologiens de la vie religieuse pourraient très à propos tenter de préciser au cours d'échanges vraiment objectifs ce qui est appelé à ouvrir une nouvelle dimension de la spiritualité des religieux enseignants : l'action syndicale.

Qui ne voit, en effet, combien l'enseignant religieux, grâce à son affiliation syndicale, verra reculer les limites de son champ de travail. De son intégration à des organismes d'adultes devront résulter, pour lui, une plus grande maturité personnelle, et pour sa spiritualité, une extension d'optique.

Cette réflexion apparaît tout à fait pertinente si l'on songe au phénomène nouveau que constitue pour les congréganistes l'affectation en francs-tireurs, c'est-à-dire hors des cadres communautaires, dans les grands complexes régionaux, par exemple.

Certains voient dans cette éventualité un danger nouveau pour la vocation des religieux. D'autres découvrent, au contraire, une mission nouvelle offerte à des hommes et à des femmes adultes, bien identifiés à la vie religieuse, capables donc de demeurer eux-mêmes en dehors des cadres communautaires. Disons que les deux positions sont valables selon les individus à qui on les applique. Tel religieux incline au travail en équipe. Tel autre répugne aux cadres. La communauté exerce sur celui-ci un effet sécurisant. La

liberté détend celui-là. Chacun son caractère ; chacun son charisme. La diversité des obédiences pourra devenir une application pratique du respect des personnes.

Même si le travail en communauté est destiné à demeurer la norme générale, cela en raison du fait que la plupart des Instituts ont été conçus, non pas surtout comme sociétés d'enseignants, mais comme sociétés enseignantes, il n'en demeure pas moins opportun que des hommes et des femmes mûrs, bien préparés, humainement équilibrés, émotivement stabilisés, dont l'identification à la vie religieuse offre des garanties, possédant en plus le charisme apostolique, acceptant d'aller au monde pour y témoigner et y servir, soit dans le rang, soit dans l'administration, chacun selon ses aptitudes et les circonstances.

Ces congréganistes francs-tireurs auront une vocation spéciale dans l'école de demain. D'eux aussi il faut dire, comme du congréganiste syndiqué, qu'ils sont appelés à donner une nouvelle dimension à la spiritualité de leurs Instituts. A ce point de l'évolution des congrégations enseignantes, une telle perspective ne doit pas laisser indifférent.

### **SYNDICAT, ORDRE DE DROIT**

Ainsi qu'on l'indiquait plus haut, les religieux sont en voie d'entrer dans un ordre de droit, ordre dans lequel règne la loi, une loi à laquelle tout le monde est soumis, groupes comme individus, une loi qui définit les droits et les devoirs, accorde à chacun, au groupe comme à l'individu, le statut juridique nécessaire à sa sécurité, à l'exercice de sa profession, loi qui, dans le cas présent, habilite les syndiqués à déterminer eux-mêmes certaines modalités d'application de cette même loi. D'où pour les religieux nouvellement syndiqués le devoir d'étudier cette loi, de connaître les règles de procédure des assemblées délibérantes, de s'initier aux exigences du travail en commission, de prévoir les implications d'un vote donné ou omis.

### **SYNDICAT, ORDRE DE LIBERTÉ**

Cet ordre de droit, dans lequel entrent les religieux, doit demeurer un ordre de liberté, un ordre qui reconnaisse et définisse

les libertés au sein du syndicat et de la profession. Aussi faut-il poser ici, comme critère et condition d'une véritable intégration des religieux aux syndicats, la garantie positive et juridique de certaines libertés concernant :

- l'accès aux charges;
- la disponibilité et le dévouement non rémunéré;
- l'engagement collectif, en autant que seraient respectées les conditions de la convention collective;
- la dissidence, si par suite d'une aberration improbable mais toujours possible, la loi de la majorité devait s'écarter de la vérité, c'est-à-dire du bien commun, en l'occurrence le bien des enfants ou de la légalité, ce qui serait le cas si les autorités syndicales poussaient à la désobéissance civile;
- l'abstention de certaines activités dites sociales auxquelles les religieux ne devraient pas être sollicités de participer ni personnellement ni financièrement.

J'ajouterai à ceci, qu'en aucun cas, on ne devrait en venir à une telle mainmise du syndicat sur la profession dans un milieu donné — ce qui résulterait probablement de l'atelier fermé — que des religieux soient obligés, ou bien d'épouser certains objectifs inconciliables avec leurs engagements, ou bien de renoncer à quelque-une des caractéristiques fondamentales de leur état, ou bien d'accepter de travailler dans la neutralité, ou bien *de discontinuer certains services appréciés de la population*, ou alors de perdre leur droit au travail.

Il ne s'agit pas de faire de ces libertés des absolus, car en définitive, elles peuvent se prêter à des nuances très variées selon les circonstances de lieu, de temps et de mentalité. Cependant, là où elles ne seraient pas garanties et respectées, le congréganiste et la communauté religieuse seraient appauvris dans leurs moyens d'action, violés peut-être dans leurs caractéristiques propres, et partant, leur service à la jeunesse en serait infirmé. Le mémoire publié récemment par la Chambre de Commerce de Montréal témoigne de façon non équivoque en faveur de cette attitude.

## SYNDICAT, ORDRE DE RESPONSABILITÉ

A cet ordre positif de droit et de liberté s'ajoute un ordre positif de responsabilité, c'est-à-dire un ordre juridique qui organise et définit les responsabilités syndicales et professionnelles des religieux syndiqués tout comme la règle de leur institut définit et organise canoniquement, non seulement leurs efforts de tendance à la perfection, mais également leurs responsabilité et solidarité communautaire. A l'avenir, les religieux syndiqués devront assumer lucidement et efficacement des responsabilités qui jusqu'ici étaient l'apanage exclusif de leurs Supérieurs: détermination des conditions de travail et de traitements, règlement des griefs, vote d'arrêt de travail, signature de contrats d'enseignement, etc.

Aussi bien, n'est-ce pas trop dire des religieux syndiqués que d'affirmer que le secteur professionnel de la vie de leurs communautés est en voie de passer des mains de leurs Supérieurs en celles « de leur propre conseil ».

Religieux et religieuses ne pourront revendiquer leurs libertés syndicales et professionnelles qu'à la condition d'assumer en même temps leurs responsabilités, tant à l'égard des autres syndiqués, dont ils ont à promouvoir les intérêts, à discipliner les initiatives, qu'à l'égard de la société scolaire dont ils doivent défendre le bien particulier, de la société en général dont ils doivent assumer le bien commun, de leur syndicat dont ils doivent suivre les travaux pour les seconder activement et parfois, s'il y a lieu, pour en dénoncer ou contrecarrer les politiques irresponsables.

La présence aux réunions syndicales constitue donc, en soi, une responsabilité, de même qu'elle est occasion et condition d'exercice des devoirs syndicaux.

Ici, situons hors cadre, de façon à en marquer l'originalité, un aspect particulier de cet ordre de responsabilité dont je parlais tantôt: la responsabilité des religieux à l'égard de leurs communautés respectives dont, par le biais de l'action syndicale, action personnelle échappant à la fois au placet et au veto de leurs Supérieurs, eux-mêmes non syndicaux.

- Ils assumeront en grande partie l'orientation professionnelle;
- détermineront les conditions de travail et de traitements;

— conditionneront l'existence même selon les options auxquelles leurs arguments apporteront du poids lors des réunions, ou mieux, selon les décisions où leurs votes réunis deviendraient déterminants.

Il s'agit ici d'une responsabilité très grave dont l'exercice ne peut manquer d'affecter à la longue le statut social de l'éducateur religieux, celui de sa congrégation et la spiritualité de l'un et l'autre. Disons que l'avenir des congrégations enseignantes est en relation étroite avec l'identification de leurs membres à l'état religieux et à leur ordre respectif, cela sans préjudice de la solidarité qu'ils doivent promouvoir au sein du syndicat.

## **SYNDICAT ET AUTORITÉ**

Il existe une différence entre l'autorité exercée dans la vie religieuse et celle exercée dans le syndicat. Cette différence concerne l'investiture et l'exercice de cette autorité.

Quant au mode d'investiture de l'autorité, on sait que dans l'Eglise, il n'est pas encore de pratique courante d'élire les Supérieurs, sauf à l'échelon supérieur de la hiérarchie, et en certains cas particuliers qui demeurent tout de même des exceptions à la règle générale. Dans l'Eglise, les Supérieurs sont investis de l'autorité par voie de nomination.

Dans la vie religieuse, l'autorité réside donc dans les Supérieurs, ou encore, dans l'assemblée de ceux-ci. Même si, en vue d'éclairer leurs décisions, les Supérieurs sollicitent les opinions et les observations, voire les critiques de leurs subordonnés, il ne leur appartient pas moins, en définitive, de prendre les décisions. Jusqu'à un certain point, il peut être pour eux de bonne politique de justifier leurs positions. Mais ils ne sauraient dans la plupart des cas dépasser le stade de la consultation démocratique. Encore moins pourraient-ils, serait-ce pour assurer une meilleure réception de leurs directives, rendre publiques certaines données recueillies, sous le sceau du secret souvent, au hasard des entrevues, des confidences, des analyses de rapports, des observations reçues de plus haut. De ces données, dont ils ne doivent ni dévoiler la source, ni violer le secret, ils ont cependant à tenir compte en des

décisions qui affectent souvent l'intimité des personnes. Ces circonstances exigent l'exercice personnel de l'autorité.

Dans le syndicat, par contre, l'autorité réside dans l'assemblée générale. Celle-ci dicte ses politiques à l'exécutif, à ses agents négociateurs, sanctionne ou rejette les positions de ceux-ci par voie de vote majoritaire selon des modalités — majorité absolue ou relative — prédéterminées.

Dans le syndicat, les officiers sont les exécutants des décisions de la majorité s'exprimant en assemblée générale.

Dans la vie religieuse — et chacun y entre librement en vouant obéissance aux Supérieurs mandatés par l'Eglise — l'assemblée générale, ici les religieux, est formée des exécutants des politiques adoptées par les Supérieurs légitimes, ces derniers pouvant ou devant selon les circonstances, recourir à la consultation préalable en vue d'éclairer leurs décisions, mais décidant tout de même en dernière analyse, et cela en toute légitimité.

Le congréganiste syndiqué devra donc éviter que la confusion ne s'installe dans son esprit relativement à l'exercice de l'autorité, soit dans sa communauté, soit dans son syndicat.

Disons qu'il ne doit pas transporter l'obéissance communautaire dans le syndicat, même si en tant que membre d'un Institut religieux qui lui tient lieu de famille, il ne doit pas prendre des options profanes et professionnelles sans tenir compte de l'opinion de ses Supérieurs sur ces questions, ni sans considérer les effets de son vote sur la société ecclésiale dont il fait partie antérieurement à son affiliation syndicale. A toutes fins pratiques, cependant, il ne peut s'agir ici d'obéissance votale.

Disons aussi que l'action syndicale, avec la participation qu'elle comporte aux décisions et aux orientations d'ordre professionnel, cela par voie de vote personnel, ne doit pas entraîner à l'intérieur de la communauté le reniement du vœu d'obéissance, vœu qui doit essentiellement demeurer, chez un religieux adulte, un *désir* d'accorder sa volonté à celle de Dieu représenté par un supérieur, plutôt qu'une promesse humiliante de passer par les vouloirs d'un autre. L'obéissance du religieux doit originer dans la volonté de ce dernier et non pas dans le droit que le supérieur peut avoir

ou ne pas avoir de commander. Cette distinction peut devenir cruciale dans le cas d'un religieux syndiqué.

## PARASITISME ET SYNDICALISATION

Ajoutons une autre remarque destinée à liquider les complexes de certains religieux à qui une conscience mal formée reproche d'avoir jusqu'ici vécu en parasites des syndicats d'enseignants. L'argument a d'ailleurs souvent cours selon lequel les religieux auraient joui des avantages pécuniaires que le syndicat procure à ses membres cotisants, sans contribuer pour autant aux dépenses qu'entraînent les négociations de conventions collectives.

En fait, il s'agit là d'une demi-vérité. Les religieux ont toujours accepté une réduction importante de leurs traitements, — on la leur impose arbitrairement en certains cas — déduction dont les montants ajoutés étaient indirectement versés aux professeurs laïcs. En effet, le montant total des réductions de traitements auxquelles consentaient les religieux, en ne grevant pas la masse totale des fonds imputables au poste « rémunération des maîtres », permettait de dresser des échelles de traitements plus avantageuses pour tout le personnel enseignant d'une même commission. Chaque maître laïc a donc bénéficié personnellement, et cela chaque année, d'un surplus de traitement résultant de la répartition des sommes retenues aux religieux.

Les montants ainsi distribués aux maîtres dépassaient considérablement le montant des cotisations qu'à l'avenir les congréganistes paieront aux syndicats, à la Fédération diocésaine et à la CIC. En certains milieux, cette question fait même obstacle à l'entrée des religieux dans le syndicat, l'accession des congréganistes à la parité de salaires, conséquence inévitable de leur syndicalisation, ne pouvant qu'accroître la difficulté des négociations de traitements en raison même de l'accroissement des masses salariales à transiger.

## DIRECTION DES ÉCOLES

Depuis déjà quelques années, l'Église recommande au clergé de préférer les fonctions de service aux fonctions administratives.

On appelle fonction de service, celle qui met le préposé en contact immédiat et suivi avec les personnes.

D'autre part, eu égard à certaines circonstances de caractère historique, le nombre des fonctions administratives remplies dans l'école par les congréganistes excède à première vue celui auquel leurs effectifs leur donneraient droit.

A partir de ces faits, il devient inévitable qu'on en vienne à contester l'opportunité pour les religieux d'occuper certains postes administratifs particulièrement bien rémunérés. La question mérite attention.

Sans doute, n'y a-t-il pas lieu de livrer bataille à outrance en vue de conserver certains postes de direction convoités en vertu de la loi du nombre ou en raison des salaires élevés qu'ils comportent. Que les congréganistes cèdent certains postes devenus symboliques pastoralement parlant en raison même du peu de facilité qu'ils procurent pour influencer chrétiennement les élèves, personne n'y doit trouver objection.

Mais il faut se garder de démissionner sous l'effet d'une argumentation spécieuse. Est spécieuse à mon sens une argumentation qui, pour contester aux religieux leur droit d'occuper un poste donné, s'appuierait uniquement sur le rapport des effectifs en présence, sur la séniorité, sur les qualifications académiques ou sur une procédure rigide d'accession aux charges. Si à l'intérieur des syndicats, ainsi qu'on l'a déjà mentionné, le respect mutuel doit être une loi intangible, il convient alors de tenir compte de faits dont l'accumulation justifierait, tout autant que ceux mentionnés plus haut, certaines prétentions à des droits acquis, tels, par exemple, les faits suivants :

- les écoles secondaires présentement dirigées par des religieux ont été littéralement créées par eux, cela en des conditions héroïques ;
- les religieux, en tant que groupe, ont assuré dans les écoles une stabilité plus grande que ne l'ont assurée jusqu'ici les autres maîtres même les mieux classés dans l'échelle de séniorité ;

- les religieux occupent certaines écoles à la demande des autorités paroissiales et scolaires conformément aux vœux de la population ;
- les religieux n'occupent pas présentement dans le système éducatif pris dans son ensemble un nombre de charges supérieur à celui que justifieraient leurs effectifs, loin de là.

Ajoutons qu'il y a ici en cause, outre le droit individuel du religieux syndiqué, droit limité et garanti par le syndicat, la reconnaissance pratique des Instituts enseignants en tant que sociétés juridiquement constituées et reconnues en vue d'une fin à poursuivre collectivement. Cette connaissance, le syndicat ne peut la refuser sans conditions. Quant aux religieux, ils ne doivent pas la sacrifier sans raisons valables.

\*  
\*       \*  
\*

Voilà donc ébauchés quelques principes et quelques aperçus dont tout religieux syndiqué devra tenir compte dans son action syndicale.

L'Eglise, ai-je besoin de l'ajouter, ne peut qu'être sympathique à un mouvement de rapprochement entre enseignants religieux et enseignants chrétiens laïcs.

Il reste un vœu à formuler : que l'on considère le syndicalisme et l'organisation professionnelle comme deux structures non pas parallèles, mais bien complémentaires, c'est-à-dire que les intérêts et la discipline des religieux syndiqués soient toujours ordonnés à la compétence, à la qualité du service et à l'éthique de l'activité professionnelle. Le syndicalisme appelle une organisation professionnelle dans laquelle il vient s'intégrer ; l'organisation professionnelle n'atteint son but qu'à la condition de s'appuyer sur des unions librement constituées, où les différentes catégories sociales se groupent selon leurs affinités, leurs intérêts propres, dans le respect de leurs caractères spécifiques. L'organisation professionnelle ne devra donc pas devenir le dissolvant des Instituts et des religieux enseignants.

En respectant ces principes tout comme en les faisant respecter, les religieux constitueront, avec leurs collègues laïcs, un ordre harmonieux où chacun, suivant sa condition, aura sa part de responsabilité, sa participation équitable et proportionnée aux fruits de l'effort commun. Car, il y a ceci à souligner : il ne s'agit pas surtout d'une juste distribution de salaires à établir, ni seulement d'une meilleure organisation interne de la profession à promouvoir, mais bien plus encore d'un équilibre à trouver, d'une collaboration à organiser, d'initiatives à provoquer, de responsabilités à confier ; il s'agit de donner à l'ensemble un esprit qui, en inculquant à chacun, aux groupes comme aux individus, le sens du dévouement, de la collaboration, de la finalité de l'éducation, fasse fonctionner la profession aussi harmonieusement qu'un corps humain en bonne santé et l'école chrétienne aussi efficacement que le souhaite Vatican II dans *Gravissimum Educationis*.

Fr. Laurier LABONTÉ, *i.c.*

## LA FOI ECCLÉSIALE DE NOS JEUNES RELIGIEUX<sup>(1)</sup>

Il existe chez nos jeunes religieux une tension entre une foi qui est une option libre et personnelle et une foi qui a du mal peut-être à être vraiment ecclésiale. Cette difficulté qu'éprouvent nos jeunes à avoir une foi ecclésiale, disons plus brutalement une foi catholique romaine, constitue l'objet de mes réflexions. En quoi consiste ce phénomène, quelles en sont les causes, et quels pourraient en être les remèdes, voilà ce que je tenterai d'expliquer brièvement.

### 1. DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Il n'est pas facile de décrire ce que ressentent confusément beaucoup de jeunes religieux et cleres d'aujourd'hui. Pour nous faciliter la chose, partons d'un fait concret. Un jeune clere, rentrant d'un séjour en milieu ontarien, séjour au cours duquel il avait pu constater *de visu* la ferveur de certaines communautés anglicanes et vivre d'authentiques amitiés spirituelles avec des non-catholiques, exprimait ainsi ce qu'il avait ressenti : « Mon expérience a été à la fois exaltante et douloureuse. Sur les plans humain et spirituel, la communion avec ces frères séparés était intense. Sur le plan religieux, elle l'était moins. Or, j'avais l'impression que ce qui l'empêchait ici d'être complète, c'était le poids des structures de l'Église romaine, cette armature pesante qui découpe les contacts. » L'espèce de gêne vis-à-vis l'Église dont parle notre clere n'est pas un phénomène particulier, exceptionnel ; je crois que c'est un quelque chose qui se retrouve à l'état latent ou tout au moins virtuel chez beaucoup d'autres jeunes. Il s'agit

1 L'A de ce texte, supérieur d'un groupe de religieux, étudiants en théologie, décrit une situation, en cherche les causes et suggère des pistes de solution. Etant donné que le problème de la foi ecclésiale se pose chez un grand nombre de jeunes religieux et religieuses, nous avons pensé que l'expérience et la réflexion de l'A. pourraient aider ceux et celles qui cherchent à le solutionner.

d'un malaise vis-à-vis tout ce qui apparaît comme trop absolu, trop intransigeant, trop rigide dans l'Église catholique. Ce malaise vise avant tout, je pense, les doctrines et les directives. Mais il rejaillit naturellement sur l'Église et ses institutions. Avec une gradation ici. Chacun comprend tout de suite que l'allergie de nos jeunes varie du moins au plus selon que l'on parle de l'Église, de l'Église catholique, de l'Église romaine et de la Curie romaine. Cette gêne plus ou moins diffuse éclate occasionnellement en accès de mauvaise humeur et de critique. Mais je crois qu'elle se traduit de façon plus caractéristique par une série de comportements où l'indifférence et le relativisme se manifestent tout autant que l'opposition plus ou moins larvée.

Signalons d'abord un certain relativisme doctrinal qui fait que l'on prend plus de distance qu'autrefois par rapport au magistère ecclésiastique et à son enseignement. Au cours de théologie même cela se manifeste par une désaffection pour la théologie scolastique et la théologie systématique, qu'on trouve trop dogmatisantes. Cela se manifeste aussi par la réticence vis-à-vis certaines doctrines particulières jugées trop abruptes, comme la doctrine du péché mortel et celle de l'enfer. Cela se manifeste surtout par une gêne marquée devant les « prétentions » de l'Église romaine à être la seule véritable Église fondée par le Christ. Plus d'un jeune religieux d'aujourd'hui aurait tendance ici à se dire plutôt chrétien que catholique. Du moment que l'on adhère au Christ, pense-t-on, et que l'on fait son possible selon sa conscience, les différences d'une confession à l'autre importent peu; l'on est tous chrétiens au même titre. Ne sentons-nous pas nous-mêmes une réaction très spéciale rien qu'à entendre cette expression « l'Église catholique » ? En contraste avec les réticences de nos religieux pour l'enseignement officiel qui leur est donné, il faut noter l'influence grandissante qu'ont sur leur pensée des théologiens laïcs d'occasion, journalistes ou conférenciers de télévision, qui se prononcent à cœur de semaine sur des sujets de théologie tels que la chasteté, le célibat ecclésiastique et la morale conjugale. Nos religieux les lisent et les entendent et, à force de les lire et de les entendre, de subir inconsciemment leur influence, ils en viennent à se demander si le magistère ecclésiastique, y compris le magistère suprême, a vraiment toute la compétence voulue pour se prononcer en ces domaines délicats. Leur désarroi est encore augmenté par

le nombre alarmant de sorties de prêtres enregistrées ces dernières années, sorties qui montrent combien certains ministres de l'Église ont du mal à observer ce qu'elle leur impose.

A ce relativisme doctrinal, il faut ajouter des relativismes parallèles dans le domaine de l'éthique et de la pratique sacramentelle. On ne croit plus beaucoup, par exemple, à la pénitence et à la mortification, reliques des âges passés. Le carême et l'abstinence du vendredi étant supprimés, les évêques parlent encore d'ascèse, mais nos clercs n'en font pas plus qu'il ne faut. Dans le domaine sacramental, on ressent une indifférence grandissante pour le sacrement de pénitence. Certains jeunes peuvent rester des mois sans se confesser et n'en être pas autrement incommodés : ils n'en sentent plus le besoin. N'entendent-ils pas dire qu'ici ou là des pasteurs ont donné l'absolution à des assemblées de fidèles sans confession individuelle préalable ? Nos évêques ont condamné ces pratiques. Mais nos religieux ont lu certain article de Rahner, paru dans un quotidien montréalais ; et devant les variations de la pratique pénitentielle que cet article décrit, ils se demandent *in petto* si ce qui est aujourd'hui défendu ne deviendra pas un jour permis. En attendant, ils n'abusent pas plus de la pénitence qu'ils n'abusent de l'ascèse.

Je mentionne enfin, en dernier lieu, l'allergie toute spéciale que manifestent nos contemporains en général et notre jeune génération en particulier pour la loi et l'autorité. Cela ne peut faire autrement que de déteindre sur notre jeunesse religieuse. Il n'est pas facile de justifier auprès d'elle le port de l'habit religieux ou l'usage du latin dans l'office ! Je ne souhaiterais pour rien au monde être professeur de droit canon par le temps qui court. Car le canoniste est le bouc émissaire tout désigné dans un monde qui n'aime pas la loi. Sa tâche parmi nos jeunes n'est certainement pas simplifiée par les déclarations que vient de faire tel théologien en vue, récemment sorti de l'Église. Nous connaissons tous les propos que le P. Davis a tenus sur l'Église et son institutionnalisme. Ne nous imaginons pas que les jeunes ne les ont pas lus.

Je pourrais allonger ma description. Mais je pense en avoir assez dit pour qu'on puisse identifier, sans doute possible, l'état d'esprit de beaucoup de jeunes religieux. Quelles sont les causes de cette situation ? J'expliquerai celles qui me paraissent les plus évidentes.

## 2. CAUSES DU PHENOMENE

Il existe, à mon avis, deux séries de facteurs explicatifs. La première se réfère à la psychologie de nos contemporains, la seconde au comportement récent de l'Église elle-même.

Un trait fondamental de la psychologie de nos jeunes contemporains, c'est la répugnance qu'ils éprouvent pour les doctrines immuables, les vérités *ne varietur*. Tout professeur de philosophie connaît cette tournure. Il a assez entendu l'espèce de murmure feutré qui monte des classes chaque fois qu'il parle d'Aristote et de saint Thomas. Ces noms évoquent pour nos jeunes l'idée de vérités immuables, d'une philosophie des essences dont ils ne veulent pas. L'existentialisme, le surréalisme sont passés dans leur champ de gravitation et ont inversé leur boussole. Ils ne sont plus essentialistes, ils sont existentialistes jusqu'aux moelles. A tel point que même l'enseignement doit en tenir compte. Dans tel grand collège de Québec, par exemple, une étudiante de l'institution me disait que l'auteur de base en philosophie n'était plus saint Thomas, mais Gabriel Marcel. La littérature que nos jeunes lisent, l'art et le cinéma qu'ils voient vont dans le même sens anti-essentialistes. Qu'on pense, par exemple, à la peinture non-figurative, aux romans de Butor et de Sarraute, à certains films de Godard et Resnais. Des intelligences ainsi conditionnées ne sont pas prêtes d'emblée à entendre parler de dogmes proposés par un magistère infaillible. Pour peu que l'enseignement manque de psychologie, l'on voit se produire chez nous ce que le P. Roustang disait de certains séminaristes de France : « Leurs professeurs se meuvent à leurs yeux dans un autre âge mental et au sein d'un savoir qui ne les concerne pas... Ils regardent avec étonnement ces esprits qui leur sont étrangers et constatent, comme un fait inéluctable, l'impossibilité d'un dialogue ».

Cette répugnance pour l'éternel et le permanent qui marque l'intelligence des jeunes d'aujourd'hui a son homologue dans leur sensibilité et leur volonté ; il s'agit de leur désir incoercible d'autonomie et de liberté. L'année dernière, dans un cours à option en philosophie, je commentais un certain nombre de textes de Nietzsche, Sartre et Camus. J'avais l'impression que ces textes éveillaient des échos extraordinaires chez mes auditeurs, que l'un ou l'autre s'y reconnaissait comme dans le plus fidèle des miroirs. Un des livres de Camus s'appelle, comme vous le savez, *L'homme révolté*.

A lire la littérature présente du Canada français, l'on constate que beaucoup de nos jeunes contemporains sont des « hommes révoltés ». Deux critiques qu'on peut lire dans le numéro de février des *Études* montrent que les Français eux-mêmes sont estomaqués de « voir sortir de la sage Province de Québec, où le respect des traditions s'est plus qu'ailleurs conservé, un anti-conformisme aussi virulent ». Comme dit l'un d'entre eux, le monde de la tante Chapdelaine est évidemment fini. Mais le monde qui lui a succédé est un monde de revendication. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne prépare pas de soi à l'acceptation d'une Église basée sur une autorité hiérarchique.

Or, assez paradoxalement le Concile lui-même, au lieu de dirimer, n'a fait qu'accentuer les problèmes que ces mentalités posaient. On sait que lorsqu'une force longtemps comprimée défofle, elle défofle parfois avec excès. Elle déflage. Il s'est passé quelque chose comme cela après Vatican II. Le Concile ayant opéré dans plusieurs domaines une décompression subite, il s'en est suivi une rupture d'équilibre dont les effets immédiats ne sont pas ceux qu'on attendait.

Prenons, par exemple, le cas des prises de position et des décisions dictées par l'autorité ecclésiastique. Le P. Roustang, plus haut cité, écrit « La critique d'elle-même que l'Église a instaurée au Concile, son regret des fautes passées, la mise en question de certaines habitudes ou de certaines lois atteignent le principe même du rapport Christ-Église et créent une distance entre ces termes. Il apparaît dangereux et faux de prendre comme un absolu ce que l'Église affirme aujourd'hui, alors que ses affirmations d'hier se révèlent insuffisantes et sont même parfois contredites. Par le fait même, le chrétien est renvoyé à sa conscience. S'il attend de l'Église enseignante qu'elle formule de nouvelles règles qu'il fera tout pour accepter, il ne peut plus les prendre pour argent comptant... On peut constater que les voies ouvertes par le Concile ont réveillé la conscience chrétienne qui, au nom même de la foi, va beaucoup plus loin que ne le souhaite l'autorité. »

Cette prise de distance vis-à-vis ce qui émane de l'Église a comme corollaire naturel la dépréciation des différences qui séparent le catholicisme des autres confessions chrétiennes. La constitution *Lumen gentium* avait pourtant fourni des précisions très claires là-dessus. On les a oubliées, sans doute. Voici ce qu'écrivit

encore le P. Roustang : « A travers la liberté qu'ils ont acquise par rapport aux institutions, les chrétiens déjà cités se sentent devenus plus proches de tous les hommes qu'ils croisent sur leur chemin. Ils ne jugent plus et ne se croient plus supérieurs ou détenteurs d'une vérité toute faite ; ils entreprennent de chercher avec les autres, avec tous ceux qu'ils côtoient sans distinction de croyances. Ils reconnaissent qu'il y a là un danger de dissolution dans une vague religion accessible à n'importe qui et fondée sur cette affirmation que Dieu est le père de tous, que la grâce du Christ est celle de la charité effective. »

Le P. Roustang avait écrit plus haut : « Nombreux sont les chrétiens qui en viennent à distinguer explicitement la foi en Dieu et en Jésus-Christ, de la foi en l'Église telle qu'elle apparaît à travers le culte et les prises de position de la hiérarchie. » C'est donc bien de notre problème, tel que nous l'avons exposé au début, qu'il s'agit. Que pouvons-nous faire pour remédier à la situation ainsi décrite ? C'est ce qui nous reste à voir.

### 3. SOLUTIONS AU PROBLEME

Je ne donnerai pas ici de solution toute faite, mais je présenterai quelques réflexions qui aideront peut-être à élaborer des solutions. La tâche qui incombe à ceux qui sont chargés d'inculquer une foi vraiment ecclésiale aux jeunes d'aujourd'hui est une tâche largement théologique. Je veux dire par là qu'elle exigera avant tout une grande compétence doctrinale. Le temps des maîtres vertueux mais peu renseignés est révolu. Bien plus, le maître, même savant, ne peut plus agir seul. La collaboration de ses confrères théologiens lui est indispensable. C'est seulement dans une action conjuguée avec eux qu'il pourra donner à ses jeunes religieux la formation doctrinale capable de dissiper les malaises anti-ecclésiaux plus haut cités.

N'est-ce pas en effet largement au théologien comme tel qu'il appartient de nous présenter la vraie figure du Christ, celle qui le représente selon toutes ses dimensions ? Si cet exposé est bien fait, nos clercs s'apercevront que déjà chez le Christ la religion n'a rien d'un piétisme gélatineux, mais qu'elle possède un aspect dogmatique et disciplinaire énergique. Sans doute, le Christ est-Il venu parmi nous avant tout comme le témoin de la charité du Père. Mais cela n'empêche que lorsqu'Il discute doctrine, quand Il argu-

mente, par exemple, avec les sadducéens sur la résurrection des morts, sa pensée a des arêtes extrêmement vives. Et lorsqu'Il chasse à coups de fouet les vendeurs du Temple, on ne peut pas dire qu'Il transige sur la discipline ecclésiastique !

C'est encore au théologien qu'il reviendra de montrer la continuité vitale qui existe entre le Christ et son Église, celle sans doute qui est le peuple de Dieu et la Jérusalem nouvelle, mais celle aussi qui a son siège à Rome. Car, il ne s'agit pas seulement de montrer que le Christ vit toujours au milieu de son Église, il faut aussi mettre en lumière les titres de ceux qu'Il a désignés pour prendre sa succession comme chefs et guides de son troupeau. Tout le monde comprend que c'est là un point important, en fait le point capital, dans le problème qui nous occupe. Raison de plus pour que le travail soit bien fait. Il dépasse la compétence d'un seul type de théologien, à plus forte raison celle d'un maître unique. Il y faudra la collaboration de l'exégète, de l'historien de l'Église, du patrologue en plus de celle du théologien proprement dit.

Les bases de la foi ecclésiale étant solidement posées, c'est encore par une collaboration étroite avec ses confrères théologiens que le maître réussira à dissiper chez ses jeunes religieux les derniers griefs qui pourraient subsister à l'endroit de la *Sancta Mater Ecclesia*. Contre le reproche d'autoritarisme, par exemple, il y aura lieu de mieux faire voir les rôles respectifs du Peuple de Dieu et du magistère dans l'explication de la foi ; de mieux montrer que la foi de la communauté a toujours la priorité et que le magistère ou la hiérarchie qui exerce une fonction régulatrice par rapport à la foi de la communauté s'y alimente pourtant elle aussi et ne peut exprimer que ce qu'elle y trouve déjà à l'état implicite tout au moins. Contre l'idée que pareil système est une diminution et une humiliation de l'individu, il y aura lieu de faire voir que « dans le dessein de Dieu, la foi de la communauté a la priorité sur la foi de chaque croyant, puisqu'à la première seule est promise l'indéfectibilité et qu'il n'y a garantie pour chaque croyant de participer à cette indéfectibilité que dans la mesure où il reste dans l'unité » ; mais qu'il y a pourtant entre cette double foi une circulation de vie perpétuelle, un enrichissement mutuel, qui sont parfaitement consonants avec ce qui s'observe au niveau humain de la vie en société. Si c'est enfin contre le fixisme du dogme que le jeune s'insurge, il s'agira de mieux lui faire voir les rapports entre l'histo-

ricité et l'immutabilité de la foi de l'Église. C'est ce qu'a fait magnifiquement le P. Marlé dans le numéro de janvier des *Études*, montrant comment chaque dogme, tout en énonçant quelque chose de vrai et donc de perpétuellement valable, n'est aussi qu'une expression partielle du mystère qu'il traduit, expression partielle qui laisse la place à des explorations ultérieures susceptibles d'apporter des lumières nouvelles sur des aspects de ce même mystère demeurés inaperçus.

Ce que je viens de dire représente peut-être encore la partie la plus facile du rôle des formateurs. Car il s'agissait de mettre en lumière des choses objectivement valables, de faire ressortir ce que le Christ lui-même a voulu pour son Église. Que ferons-nous lorsqu'il ne s'agira plus de volonté divine, mais d'« hommerie » pure et simple, d'aspects concrets de l'Église qui dépendant de la lourdeur humaine, pour ne pas dire de la vanité, de la volonté de puissance et de la sottise?... Il ne s'agit pas, évidemment, de tout justifier ! Mais il nous faudra du doigté pour savoir blâmer avec tact, pour découvrir les tares de l'Église avec la délicatesse d'un Sem et d'un Japhet apercevant la nudité de leur père. Comme il nous faudra aussi du doigté pour calmer l'impatience de nos jeunes, pour leur faire attendre des réformes à leur gré trop lentes à venir ! Mais c'est là une tout autre question.

Fr. Constantin BAILLARGEON, o.f.m.

*Les Franciscains,  
5750, boul. Rosemont,  
Montréal 36.*

## RELIGIEUX EN SITUATION

### OBÉISSANCE ET MÉTHODE DU FAIT ACCOMPLI

Arrivé, cette fois-ci, au Monomotapa. Dans une communauté dont les vertus embaument la chrétienté depuis une couple de siècles, les maîtres de formation s'arrachent les derniers cheveux qui leur restent (les pères maîtres deviennent vite chauves par les années qui courent !) en entendant les horribles nouvelles qui leur parviennent des fraternités d'avant-garde de leur province. Dans ces fraternités, où foisonnent, comme on sait, les 18-35, l'on ambitionne de transformer la vie religieuse en démocratie. Les théoriciens des novateurs soutiennent que le siège du pouvoir ce n'est pas le supérieur, mais la communauté; que partant c'est le groupe qui doit s'autodiriger démocratiquement. L'initiative, les valeurs de la personne sont à prôner plus que l'obéissance et la soumission, reliquats d'âges révolus. Le supérieur prend donc les allures d'un gérant d'entreprise ou, si l'on préfère, d'un porte-parole du groupe, d'un organe qui récapitule le sentiment de la fraternité. S'il s'écarte des voies que lui dicte l'opinion publique, dont il est normalement le simple écho, on ne lui doit plus obéissance, puisqu'il dépasse son mandat. Pour l'amener à résipiscence, rien de plus simple. Il suffira de le mettre devant une série de faits accomplis, de faire jouer la pression sociale en passant outre massivement à ses ordres. Il finira alors par se sentir dans un état d'insécurité tel qu'il n'aura plus qu'à venir à Canossa. En somme, la méthode de la grève ou de la désobéissance civile systématique.

Tous auront senti que ces problèmes ne sont pas le lot du seul Monomotapa, paradis des vrais amis d'après La Fontaine. Notre Belle Province, semble-t-il, en a elle aussi sa part. Il y a là un phénomène qui est le contrecoup direct des transformations profondes subies récemment par notre société occidentale. Au temps de Louis XIV tout était hiérarchique et absolu, l'Eglise comme le royaume de France. Imprégnés de cet esprit qui fleurissait encore

au début du siècle, les pères maîtres qui nous ont formés, ont insisté sur les droits de l'autorité et les devoirs d'obéissance des sujets. Ils oubliaient par trop que pour qu'il y ait un sujet obéissant il faut qu'il y ait un sujet tout court, c'est-à-dire qu'il existe un sujet humain capable de prendre des décisions libres, une personne : ils ont eu tendance à développer des passifs. Mais les choses ont évolué au galop ces dernières années. Les monarchies absolues ont disparu de l'Occident. L'Eglise elle-même s'est métamorphosée : elle ne se veut plus d'abord société hiérarchique, armature de gouvernants, mais peuple de Dieu. L'autorité chez elle n'est plus autocratique, mais collégiale : elle veut que les sujets participent à l'élaboration des décisions collectives, qu'ils aident à découvrir la volonté de Dieu sur leur groupe.

C'est là que d'aucuns comprennent mal. Ils se figurent que, dans la pensée de l'Eglise, l'autorité a basculé du supérieur au groupe des sujets, que ce sont ceux-ci qui sont maintenant les détenteurs de l'autorité, le supérieur n'étant plus que l'exécutant de leurs volontés. C'est là, il n'y a pas à en douter, une sérieuse méprise. Certes on peut dire, en un certain sens, que c'est le groupe ou la communauté qui porte en soi l'autorité, comme toute société ou collectivité porte en soi les organes nécessaires à son bon fonctionnement. Mais cela, c'est avant que le supérieur ne soit désigné. Une fois que le supérieur a été légitimement désigné, la situation n'est plus la même : car c'est alors le supérieur qui devient le détenteur immédiat de l'autorité. Les sujets qui l'ont élu lui doivent obéissance et ne peuvent normalement passer outre à ses décisions. Certes il devra prendre celles-ci en communion vitale avec ses sujets, en se rappelant que l'Esprit-Saint passe par eux comme par lui. Mais c'est lui qui tranche. Sinon je me demande ce qui peut rester du vœu d'obéissance, tout comme d'ailleurs je me demande ce qui resterait d'une société civile où les citoyens désobéiraient quand bon leur semble aux gouvernants qu'ils se sont donnés.

Ces choses sont expliquées clairement dans les textes de Vatican II. Dans celui-ci, par exemple, qui est de *Perfectae caritatis* : Les supérieurs « amèneront leurs religieux à la collaboration par une obéissance responsable et active tant dans l'accomplissement de leur tâche que dans les initiatives à prendre. Ils les écoute-

ront donc volontiers, susciteront leur effort commun pour le bien de l'institut et de l'Eglise, usant toutefois de leur autorité quand il faut décider et commander ce qui doit être fait ». Qu'on n'aille pas dire qu'il s'agit là d'un reliquat du vieil autoritarisme romain. Il serait facile d'aligner à côté de ce texte d'autres textes de résonance semblable en provenance, par exemple, de la fraternité protestante de Taizé. Pour les frères de Taizé comme pour nous, c'est la décision finale du supérieur qui fait qu'une mesure devient volonté « hic et nunc » de Dieu. C'est la voix du supérieur qui sacramentalise en quelque sorte cette volonté et en fait un signe sensible.

Qu'arrive-t-il alors quand une large portion de religieux ne sont pas d'accord avec les décisions du supérieur ? Il faut que ces religieux trouvent le moyen de lui faire comprendre et accepter leur point de vue. Comment ? C'est le hic : il y a des méthodes légitimes et des méthodes illégitimes.

La méthode légitime, c'est celle de la représentation respectueuse, de la discussion, des procédés qui éclairent et font voir. C'est celle qu'ont suivie des années durant de grands théologiens comme les pères Chenu, Daniélou, Congar. Suspects pendant longtemps, ils ont fini par devenir les théologiens vedettes du Concile.

Il y a aussi des méthodes inacceptables. Celle du fait accompli, de la désobéissance systématique en est une. Appliquée délibérément, avec une froide préméditation, elle est la destruction de l'obéissance. Après tout, désobéir systématiquement, ce n'est tout de même plus obéir ! La Palisse comprendrait cela.

Mais plusieurs remarques seraient à faire ici. L'une d'elles est qu'il faut se garder de prendre trop vite pour des situations de fait accompli et des désobéissances systématiques certaines non-applications généralisées de la loi qui tiennent en fait à des impossibilités morales. Ceci se produit surtout dans des époques comme la nôtre, où l'évolution sociologique est tellement rapide que la législation des communautés ne parvient pas à la suivre. Pour peu que les supérieurs perdent le contact avec leurs religieux et se cramponnent à des observances dépassées, ils acculent leurs sujets à des situations moralement intenable, où la loi devient universellement lettre morte. Cela ressemble à du fait accompli. Ce l'est, si l'on veut, mais ce n'est pas du fait accompli prémédité :

c'est du fait accompli qui résulte de ce qu'une loi est devenue moralement impossible à observer par des sujets ordinaires. Il y a beaucoup de lois de ce genre actuellement. Qu'on pense, par exemple, aux règlements désuets qui régissaient dans certaines communautés d'hommes ou de femmes la lingerie de corps et les vêtements de nuit. Il y a 25 ans, c'était observable par tous; aujourd'hui ce ne l'est plus par la masse des jeunes, voire des moins jeunes.

Les supérieurs veilleront donc avec soin à faire les adaptations qui s'imposent et à laisser entendre en temps voulu à leurs sujets que certaines lois désuètes sont bel et bien enterrées. Toutefois, même s'ils se montrent là-dessus aussi intelligents et aussi expéditifs que possible, ils devront s'attendre de nos jours à maints raidissements inattendus de la part de leurs jeunes religieux. Car ceux-ci comptent dans leurs rangs une forte proportion de sujets immatures, adolescentoïdes, porteurs de conflits affectifs mal résolus. C'est la conjoncture présente qui produit cela, et les vastes complexes scolaires qu'on construit aujourd'hui ne sont pas faits pour éliminer le phénomène, car ils ne facilitent pas le contact personnel avec les adultes, facteurs, comme on sait, de maturation pour les jeunes. Or le propre de l'être insécure, adolescentoïde, c'est de se concentrer sur ses problèmes au point d'être incapable de voir objectivement les problèmes des autres, de jauger une situation globale. Cela amène fatalement des durcissements, des intransigeances dures à réduire. Pour éviter ces accrochages, les supérieurs et les formateurs devront faire évoluer les jeunes dans des cadres aussi souples que possible, ce qui supprimera les prétextes à évasion et les boues émissaires inutiles. Ils faciliteront aussi à leurs jeunes les bains de réalisme, comme par exemple le travail en milieu concret, le travail en usine disons. A se frotter aux patrons et contremaîtres du monde ouvrier et industriel, leurs jeunes sujets finiront par constater que leurs supérieurs n'étaient pas des ogres ni des dictateurs. Que si ces diverses mesures restent sans résultat, il faut éliminer courageusement les candidats incurables. Par les temps qui courent, la vie religieuse exige trop de force morale et psychologique pour qu'on laisse s'y aventurer les immatures et les affectivement faibles. Pour la même raison, il ne faut pas trop s'attrister outre mesure des sorties nombreuses de religieux profès que notre temps nous apporte. J'ai vu maints escogriffes qui ont jadis persévéré dans le giron de leur commu-

nauté et qui ont fini par y mourir pieusement dans le Seigneur, mais qui auraient sûrement demandé dispense de leurs vœux s'ils avaient vécu dans les circonstances présentes: à notre époque il faut des gens plus coriaces qu'ils ne l'étaient pour persévérer en communauté. Ne gémissons donc pas trop si nos instituts religieux se déchargent de leurs éléments inadaptés. Le nombre n'a plus tant d'importance pour nous maintenant que les corps publics et les laïcs réoccupent les postes que les religieux avaient remplis par suppléance dans les champs de l'enseignement, de l'hospitalisation et de la bienfaisance sociale. Petit troupeau, mais troupeau soigneusement sélectionné, les religieux n'en seront que plus à même d'exercer leur rôle fondamental, qui est d'être des témoins du siècle futur, de l'amour universel qui prévaudra dans la grande cité des cieux.

### DIALOGUE DANS L'INFINI (1)

Dans cet ouvrage Jacqueline Dupuy émet certaines réflexions que je crois utile de vous présenter, car elles portent sur la relation intime de l'homme avec Dieu. Le titre même du livre n'est pas une fumisterie. *Dialogue dans l'infini* est vraiment un dialogue; plus précisément, c'est une suite de dialogues entre l'homme et Dieu. Si l'on veut une analogie illustrant ce que peut être le genre, que l'on pense aux entretiens du fidèle et du Christ dans *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Ce qui surprend tout d'abord dans ces entretiens, c'est leur absence d'agressivité. Les autobiographies au vinaigre, les panels télévisés, les revues dans le vent vous ont tellement habitué, ces temps-ci, à un christianisme de revendication que vous restez estomaqué de tomber tout à coup sur un auteur québécois pour qui la jeune novice qui épluche ses légumes dans le silence de son cloître n'est pas a priori une petite dinde. Le scandale s'aggrave quand l'auteur, toujours aussi calme, se met à vous proposer des thèmes aussi peu orthodoxes que la sagesse de la croix, le silence intérieur, la pensée et l'action en Dieu. Car pour Jacqueline Dupuy il faut que l'action divine co-crée l'univers en même temps que

---

1 — Jacqueline Dupuy, *Dialogue dans l'infini* (Coll. Essais pour notre temps), DDB, Bruges-Paris 1967.

le travail de l'homme : si l'homme veut être un véritable démiurge, il doit œuvrer en union avec son Créateur, dans l'esprit de l'artisan de Nazareth, le charpentier Joseph. Il faut aussi que Dieu soit installé au plus intime de la raison humaine. Car quelle que soit la beauté naturelle de la pensée, si elle se détache de Dieu, elle s'emmure et perd le contact avec les autres aussi bien qu'avec le visible. Cherchant alors à retrouver hors de son centre un impossible équilibre, elle tangué d'un extrême philosophique à l'autre, passant perpétuellement de l'angélisme au matérialisme et vice versa. Pour Jacqueline Dupuy comme pour Berdiaeff, « sans Dieu il n'y a pas d'homme ».

Beaucoup de nos contemporains ont perdu le sens de ce cœur divin des choses, de ce Dieu « intimior intimo meo », comme disait saint Augustin. La démarche qui ramènera l'homme au sein de l'Infini perdu est à base de recueillement et d'attention, rentrée en soi qui purifie peu à peu le regard intérieur. Avant d'arriver à la contemplation, cette connaissance étonnante qui atteint les choses dans leur être le plus secret parce qu'elle les atteint en leur source (la « connaissance du troisième genre » de Spinoza), l'homme doit passer par une série d'étapes préparatoires. Etapes des mystères joyeux certes, mais étapes aussi des mystères douloureux, de la souffrance et de la croix. Rien d'étonnant à ce que maintes fois en cours de route il fasse l'expérience de l'inconstance, du divertissement pascalien. Qu'à cela ne tienne ! Le Seigneur, qui se cache sous les mille et un visages du créé ne se formalise pas de cette versatilité suscitée par la splendeur multiple du cosmos. Toujours présent sous les déguisements divers qu'il prend dans le fini (si Jacqueline Dupuy n'a pas lu saint Bonaventure, elle a une pensée connaturelle à la sienne), il sait, à l'heure marquée, rattraper l'égaré qui, malgré tout, n'a cessé de le chercher. Le plan d'unité se réalisera sans défaillance jusqu'au jour où, rentré dans la possession stable de son Dieu, l'homme communiera aussi en profondeur avec tous les êtres de la création.

Ce livre de Jacqueline Dupuy ne fera pas un best seller du jour au lendemain ! Car en notre époque de sensibilités écorchées, les ouvrages de réflexion, s'ils veulent se vendre, doivent cracher le feu et le souffre comme les dragons de jadis. Leurs titres mêmes exprimeront la réaction ou l'ironie : ils s'appelleront *Mémoires*

*d'une jeune fille rangée, ou Dans un gant de fer, ou encore L'avalée des avalés. Dans Face au monde actuel, Jean Onimus fait remarquer que la spiritualité de notre temps, c'est celle du livre de Job. Le Job déchiré et pathétique qui vocifère dans la tempête. Or Jacqueline Dupuy ne vocifère pas dans la tempête. Cela lui manque, c'est le moins qu'on puisse dire !*

Mais à côté du Job qui demande des comptes à Dieu, n'y en a-t-il pas un autre qui reconnaît son outrecuidance et ses excès de langage ? Qui met la main sur sa bouche en disant : « J'ai parlé sans comprendre de merveilles qui me dépassent » ? Un Job apaisé et rasséréné qui veut faire pénitence sous le sac et la cendre ? Précisément. Et c'est de celui-là que Jacqueline Dupuy est la sœur. Ceux de nos contemporains qui auront rejeté son livre avec dédain pourront, quand le plus amer de leur révolte sera passé, en reprendre la lecture. Ils y entendront la voix fraternelle d'une jeune femme qui a connu leurs rages et qui les a surmontées à force de foi, qui de lucide est devenue limpide, pour emprunter les termes si expressifs de Jean Onimus. Qui, au surcroît, n'est pas bégueule et n'ignore pas que les « pleureuses de profession » ont le don d'exaspérer. En écoutant les accents de sa voix, ils s'apercevront que cette jeune femme, qui n'est sans doute pas encore arrivée à la plénitude de sa pensée définitive, qui ne manifeste pas de ce chef une égale originalité ou une égale assimilation vitale dans tout ce qu'elle écrit, sait tout de même beaucoup de choses, beaucoup plus qu'ils ne pensaient, beaucoup plus en tout cas qu'on n'en sait d'ordinaire à cet âge. N'est-ce pas Bernanos qui disait quelque part dans ses œuvres que ce n'est pas le pécheur qui en sait le plus long sur le péché et la mort, mais la pauvre fille de cuisine qui fait bonnement sa communion tous les jours ! Dès lors ils continueront à la lire avec une sympathie nouvelle et avec une admiration qui ira croissant de page en page. Et, ce qui ne gênera rien à leur joie, ils constateront que cette grande sœur qui parle avec tant de sérénité le fait aussi dans une belle langue française, naturelle autant qu'élégante. De l'eau de source. Or de l'eau de source, c'est reposant aussi, surtout après tous les tord-boyaux que nous versent à l'envi les auteurs d'aujourd'hui.

Constantin BAILLARGEON, *o.f.m.*

5750 boul. Rosemont,  
Montréal 36.

## LES LIVRES

Cardinal BEA, *Le chemin de l'unité*, Edit. Desclée De Brouwer, 1967. 320 pp.

Un large essai sur la situation œcuménique dans le monde d'aujourd'hui sert d'introduction à cet ouvrage. Puis le cardinal Bea donne sa propre analyse du *Décret sur l'œcuménisme* et son interprétation des moyens d'action concrète qui en découlent. Pour illustrer l'orientation œcuménique de Vatican II, l'auteur examine ensuite, dans cette optique, la *Constitution sur la Révélation* et la *Constitution sur l'Eglise*. A propos de la *liberté religieuse*, voici le premier commentaire suffisamment ample pour répondre à l'ensemble des questions soulevées par la fameuse déclaration. Enfin les dernières pages s'ouvrent aux larges perspectives d'une rencontre de l'Eglise avec le monde contemporain et les différentes religions, c'est-à-dire d'un mouvement œcuménique conçu dans toute son ampleur et comme ferment de paix et d'unité pour toute la famille humaine.

BERNARD, Ch.-A., s.j., *La prière chrétienne*, Coll. Essais pour notre temps, 3. Edit. Desclée De Brouwer 1967. 390 pp.

Ce qui distingue ce livre, c'est avant tout son ampleur de vue qui voudrait permettre au lecteur d'embrasser l'ensemble des questions concernant la prière, aussi bien sa relation essentielle avec le Mystère chrétien que les formes diverses qu'elle assume. L'A. aborde aussi de front le problème toujours difficile de la fonction objective de la prière et de son efficacité. En raison de sa position fondamentale sur la

prière, cette étude permet une approche convaincante de la question si importante des rapports entre l'activité apostolique et la prière. Elle en montre la convergence objective dans leur relation au Royaume de Dieu à instaurer en soi et dans le monde.

TREMBELAS, Panagiotis N., *Dogmatique de l'Eglise Orthodoxe catholique*. Coll. Textes et Etudes théologiques. T.2, Edit. Desclée De Brouwer 1967. 463 pp.

Ce livre est une somme de la Dogmatique orthodoxe mise à la portée des Occidentaux dans une langue qui leur est accessible ; il donnera en Occident une notion précise de la pensée théologique commune de l'Eglise orthodoxe. C'est un ouvrage qui s'adresse aux professeurs et aux étudiants en théologie dans les séminaires et les facultés universitaires.

VAN DEN BUSSCHE, Henri, *Jean : Commentaire de l'Evangile spirituel*. Edit. Desclée De Brouwer 1967. 578 pp.

Ce livre est une œuvre monumentale qui fait le point des recherches johanniques actuelles. Le texte du quatrième Evangile est commenté phrase par phrase, parfois mot par mot, sans que cette démarche lasse le lecteur par ses détails. Au contraire, l'attention est constamment retenue par cette analyse précise qui, à travers les recherches techniques, sait dégager les grandes intuitions du disciple bien-aimé ; mieux, le lecteur est entraîné à revivre pour son compte l'expérience insigne d'un disciple de Jésus.

DUBOIS, Marcel, c.s.s.r., *Les plus beaux textes de la Bible*, Edit. Paulines, Montréal 1967. 168 pp. \$1.50.

On sait la place importante qu'occupe la Bible dans le renouveau chrétien voulu par Vatican II. C'est que la Bible contient la Parole de Dieu et que cette Parole, toujours vivante et actuelle, est source de paix, de charité et d'espérance en la vie éternelle. Dans le passé, il est arrivé que la Bible soit restée un livre fermé pour un grand nombre de fidèles. Or la Bible est, dans son ensemble, un livre qu'il faut lire et méditer, comprendre et retenir. Mais parce que sa lecture continue est souvent fastidieuse, même si elle est extrêmement profitable, il nous a paru utile de grouper autour d'une centaine de thèmes majeurs les textes que nous avons jugés les plus beaux et les plus utiles selon les différentes circonstances de la vie.

DONNELLY, Gertrude-Joseph, c.s.j.o., *La religieuse apôtre*, Edit. Paulines, Montréal 1967. 191 pp. \$2.00.

Cet ouvrage veut éclairer le sens de la formation par l'action et il rend le lecteur capable de comprendre que la coupure entre la vie intérieure et vie apostolique est un faux dilemme. Il souligne l'importance pour la religieuse de posséder une notion bien établie de son devoir au sein du Corps mystique et d'avoir toujours présent à l'esprit le « pourquoi » de sa consécration : faire connaître et aimer le Christ.

SPAEMANN, Heinrich, *Les chrétiens et le peuple juif*. Coll. Approches œcuméniques. Edit. Salvator, Mulhouse 1967. 112pp.

Cet ouvrage nous pose une question fondamentale : comment en sommes-nous arrivés à stigmatiser

l'aveuglement de la Synagogue alors que nous n'arrivons que difficilement à écarter le bandeau qui voile depuis si longtemps le regard de la chrétienté sur Israël, son frère aîné ? L'A. replace les paraboles dans la perspective digne de l'Amour rédempteur de Jésus, venu pour parfaire l'Alliance.

BAUMER I. CHRISTOFFELS H. MAINBERGER G., *Le domaine du sacré*. Coll. Perspectives. Edit. Salvator, Mulhouse 1967. 164 pp.

Quantité de dévotions, d'objets pieux, de coutumes, de pratiques, de signes remplissent notre vie religieuse. Tout cela a-t-il même valeur ? Ces auteurs nous livrent sur ce point leur expérience et leurs réflexions. Ils parlent ensuite d'autres religions : hindouisme, mahométanisme... et cherchent à déterminer ce qu'elles ont de commun, de spécifique. Dans la troisième partie on s'arrête spécialement aux religions vétéro-mésopotamiennes et palestiniennes.

CULLMANN, O. KARRER, O., *La Bible et le dialogue œcuménique*. Edit. Salvator, Mulhouse 1967. 112 pp.

Soucieux de la seule vérité scripturaire, des hommes profondément sincères, remarquablement compétents, représentants du protestantisme et du catholicisme, s'abstiennent de toute polémique, voulant réaliser l'unité, et la réalisant déjà dans la charité. Partant de la considération que c'est la parole de Dieu qui résonne dans la Bible, ils proclament qu'elle est puissance de salut pour tous. Mais l'étude de la Bible et de la tradition exégétique ne porte ses fruits qu'à condition d'être entreprise dans l'humble esprit de la foi. L'effort de l'intelligence prédispose la décision pour ou contre Dieu, pour ou contre l'Eglise, car l'Écriture porte l'Eglise et l'Eglise porte l'Écriture.

## RÉABONNEMENT

Les mois de décembre et de janvier marquent le moment du réabonnement pour la plus grande partie de nos lecteurs. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer votre remise sans attendre un avis personnel.

**Depuis janvier 1967, le prix de l'abonnement est de \$3.00.**

Le paiement se fait par mandat ou chèque négociable à Montréal.

On souscrit à la revue directement, sans l'intermédiaire des librairies ou des agences. En indiquant votre numéro de compte, vous pouvez éviter bien des erreurs. Ce numéro paraît chaque mois sur la fiche d'adresse de votre revue.



**NECROLOGIE.** — **Les Sœurs de la Providence :** Sr Bernardine Klingele (Benigna of Jesus), Sr Ephrem-de-la-Croix (Anne-Marie Bergeron), Sr Pierre-de-Bethsaïde (Clémentine Ducharme), Sr Dismas (Marguerite-Marie Ouellette). — **Les Sœurs Grises de Montréal :** Sr Euphrasie Grenier, Sr Evelina Choinière. — **Les Sœurs de Saint-François d'Assise :** Sr Marie-Ange Plante (Marie-Pauline). — **Les Sœurs de Saint-Dominique :** Sr Colombe-de-la-Croix (Delzina Bédard). — **Les Sœurs de la Charité de Saint-Louis :** Sr Madeleine-de-la-Croix (Marie-Yvonne Morin). — **Les Sœurs Dominicaines de la Trinité :** Sr Dominique-Ceslas (Léonide Labrecque). — **Les Sœurs des SS. NN. Jésus et de Marie :** Sr Marie-du-Mont-Carmel (Aurore Dérageon). — **Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge :** Sr Elie-du-Crucifix (Marie Martel).

la **vie** des communautés religieuses

5750, boulevard ROSEMONT  
MONTRÉAL 36, Qué., Canada

FRAIS DE RETOUR GARANTIS

PORT PAYÉ À BEAUCEVILLE

SS. NOTRE-DAME DU B.C.  
4281 AVE. WESTERN  
MONTREAL 6 M6-5

LE MINISTÈRE DES POSTES À OTTAWA A AUTORISÉ L'AFFRANCHISSEMENT EN NUMÉRAIRE  
ET L'ENVOI COMME OBJET DE LA DEUXIÈME CLASSE DE LA PRÉSENTE PUBLICATION